



Procès-verbal de prise de possession de plein droit d'un bien sans maître

Vu l'article L 1123-2 du CG3P,

Vu l'article 713 du code civil,

Vu la circulaire préfectorale du 30 mai 2016 relative à la modification de la législation du régime juridique des biens sans maître .

Vu la délibération n°50/23 du 20 juin 2023 relative à l'acquisition de plein droit d'un bien sans maître,

Nous soussigné Jean-Claude RAYMOND, Maire de la commune de SAINT GERMAIN LAVAL -42260-

Avons constaté le 20 juin 2023 que l'immeuble non bâti situé Croix des Rameaux, références cadastrales : section C numéro 1192 d'une contenance de 2 433 m²

revient de plein droit à la commune de SAINT GERMAIN LAVAL -42260-.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 23 juin 2023 à 11 heures et avons signé.

Fait à de SAINT GERMAIN LAVAL, le 23 juin 2023.

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.

Affichage fait le 23 juin 2023

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.